

 **Adresses :** 3500, 3510, 3700 et 3800, avenue Benny

Des travaux commencent dans vos immeubles



Quels travaux seront réalisés ?

Nous ferons plusieurs réparations touchant l'extérieur des immeubles.

Murs et fenêtres

- ❶ Nettoyer la brique.
- ❷ Remplacer certaines briques abîmées.
- ❸ Remplacer les joints autour des portes et des fenêtres.
- ❹ Réparer certaines parties des murs extérieurs.

Autres travaux

- ❺ Réparer les petits murs en béton.
- ❻ Réparer les marquises (petits toits) au-dessus des entrées.
- ❼ Nettoyer et peindre les garde-corps (barreaux de balcon)



Calendrier

Début des travaux :

15 septembre 2026

Fin prévue : été 2027



Horaire

Selon les heures
permises par
l'arrondissement



Entrepreneur

Construction
Momentum Inc.



Impliquez-vous

Ce que **devez faire**

Surveillez les avis à l'entrée de votre immeuble. Ils vous indiqueront quand les travaux auront lieu.

Pour votre sécurité :

- restez loin des endroits où les travaux ont lieu;
- ne dépassez pas les barrières et les clôtures de sécurité.

Pour ces adresses : 3700 et 3800, avenue Benny

Dès l'automne 2026 :

- vous devrez retirer votre climatiseur lorsqu'on vous le demandera.

Pour ces adresses : 3500 et 3510, avenue Benny

Au printemps ou à l'été 2027, lorsque l'entrepreneur vous le demandera :

- vous devrez retirer votre climatiseur;
- vous devrez retirer tous les objets de votre balcon (voir fiche jointe).



inconvenients pendant les travaux

Les travaux peuvent causer certains inconvenients :

- du bruit;
- de la poussière;
- votre balcon sera inaccessible à certains moments
- la présence d'équipements de chantier autour des immeubles.

Pourquoi réaliser les travaux ?

Ces travaux permettront :

- de garder les immeubles en bon état plus longtemps;
- d'améliorer leur apparence;
- d'éviter les infiltrations d'eau ou d'air.

Investissements : Plus de 589 000 \$.

Merci pour votre patience et votre collaboration !



Des questions concernant ce chantier ?
Centre d'appels : 514 872-6646

Travaux réalisés par :



Travaux financés par :

